

Les handicaps liés aux accidents de la route **Les données de l'enquête HID**

Aucun chiffre ne permet de suivre dans le temps le nombre de handicaps générés par les accidents de la route. L'enquête HID (handicaps-incapacités-dépendance) réalisée par l'Insee en 1998-2001 permet d'estimer ce nombre en France. Elle utilise une approche plus sociale que médicale, s'attachant aux conséquences des problèmes de santé sur l'intégrité physique, la vie quotidienne et la vie sociale des personnes.

La collecte des données a été réalisée en quatre vagues. La première vague a concerné 14 600 personnes résidant ou soignées dans des institutions socio-sanitaires ou psychiatriques. La seconde a concerné 16 900 personnes vivant en milieu ordinaire. Deux autres passages ont été réalisés auprès de ces groupes afin

d'évaluer les évolutions des situations individuelles.

Environ 740 000 personnes déclarent souffrir d'au moins une déficience causée par un accident de la circulation, dont près de la moitié sont des déficiences motrices. Les déficiences les plus souvent déclarées sont les déficiences du tronc (39 personnes sur 100), puis les déficiences motrices d'un membre. Les déficiences intellectuelles ou psychiques sont également assez fréquentes, puisque 13 personnes sur 100 ayant au moins une déficience causée par un accident de la route en déclarent. 

Lecture : Une même personne peut déclarer plusieurs déficiences. La somme dépasse donc 100 %.

* Les déficiences sont des pertes (amputations, scléroses...) ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau.

Répartition des déficiences* parmi les personnes déficientes à la suite d'un accident de la circulation routière (en %)

Déficience motrice des deux membres inférieurs	5
Déficience motrice des quatre membres	1
Déficience motrice d'un membre supérieur et d'un membre inférieur	1
Déficience motrice d'un membre supérieur	11
Déficience motrice d'un membre inférieur	19
Autre déficience motrice des membres	6
Déficience du tronc	39
Déficiences motrices non précisées	2
Déficiences visuelles	7
Déficiences auditives	12
Déficience du langage ou de la parole	1
Déficiences métaboliques	9
Déficiences intellectuelles ou psychiques	13
Autres déficiences	12

Source : Drees, enquête HID, Insee

Vanessa Bellamy
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Les handicaps liés aux accidents de la route **Estimation à partir d'un registre départemental**

Dans le département du Rhône (1 579 000 habitants), fonctionne un enregistrement continu des victimes d'accidents de la circulation routière, comprenant une description de leurs lésions. Cette base de données, initiée en 1995, existe grâce à la participation de l'ensemble des services de secours et de soins de la région, qui signalent au registre toute personne consultant à la suite d'un accident de la circulation sur une voie publique ou privée du département (accident impliquant au moins un moyen mécanique de locomotion, y compris planche ou patins à roulettes). Chaque lésion est codée selon l'échelle AIS (*Abbreviated Injury Scale*) et reçoit un score IIS (*Injury Impairment Scale*) de 0 à 6 reflétant le niveau de handicap fonctionnel le plus probable un an après l'accident. Il est donc possible, grâce à la connaissance des lésions initiales et au score IIS, d'évaluer les séquelles probables de ces lésions, sans effectuer de suivi des victimes. On calcule des incidences rapportées à la population du Rhône, sachant que la très grande majorité des victimes (90 %) y résident effectivement.

Blandine Gadegbeku
Mireille Chiron
Inrets, Bron

L'analyse traitée ici concerne les années 1996 à 1999, soit 42 314 victimes qui présentent au moins une lésion (au sens de l'AIS) ou sont décédées sans lésions décrites.

Résultats

Seulement deux victimes d'accidents de la route sur trois ne conserveront probablement aucune séquelle. Un handicap séquellaire mineur ou modéré (IIS maximum = 1 ou 2) est probable chez 31 % des victimes et un handicap sévère ou sérieux chez 0,7 %, soit un peu moins que les morts (1,2 %). L'accident de la circulation a concerné, en moyenne dans le Rhône chaque année, 670 personnes sur 100 000. 8 personnes sur 100 000 sont décédées, 5 sur 100 000 ont probablement conservé un handicap sévère et 206 sur 100 000 un handicap mineur ou modéré. Pour les quatre années, 307 victimes risquent de conserver un handicap sérieux ou sévère. Ce sont principalement des automobilistes (42 %), puis des usagers de deux-roues motorisés (27 %), des piétons (19,5 %), des cyclistes (9 %)

et enfin les patineurs ou usagers de planches (0,6 %). Et les trois quarts d'entre elles sont des hommes. Comme le risque d'être tué, le risque de rester lourdement handicapé est le plus élevé chez les piétons et les usagers de deux-roues motorisés, et il augmente avec l'âge. Les lésions les plus graves susceptibles d'être à l'origine de handicaps séquellaires sérieux se situent principalement à la tête (54 % des victimes), puis aux membres inférieurs (26 %), à la colonne vertébrale (17 %) et/ou aux membres supérieurs (3 %). Le score IIS ne prenant pas en compte l'âge de la victime, il est probable que ces résultats sous-estiment les handicaps chez les victimes les plus âgées.

Conclusion

Au total, pour 100 personnes décédées à la suite d'un accident de la route, on a compté 58 handicapés lourds, 2 472 victimes avec des séquelles légères et 5 414 blessés qui ne conserveront probablement aucune séquelle bien qu'ayant souffert d'au moins une lésion ayant nécessité une intervention médicale [23]. 